



## Les formalités d'entrée et d'accueil

À votre arrivée, vous constaterez que les formalités d'usage sont relativement simples et courtes si vous êtes muni d'un passeport et d'un visa valides. Les contrôles douaniers et l'octroi du droit de travail, d'études ou du visa de visiteur, selon le cas, relèvent des autorités canadiennes. Sauf cas exceptionnel, tous les visiteurs temporaires doivent déjà être en possession des visas et permis requis (travail, études ou visiteur) en se présentant à un poste frontière. Le cas échéant, ces démarches se font à partir du pays d'origine.

## Les douanes

### EFFETS PERSONNELS ET DOMESTIQUES

Vous pouvez, à votre première arrivée au Canada, importer en franchise de droits vos effets personnels et domestiques. Ces effets comprennent les meubles, la vaisselle, l'argenterie, les appareils ménagers (en vérifiant toutefois le voltage, nous vous recommandons tout de même de ne pas en apporter avec vous et de les acheter sur place) et les véhicules automobiles. Il vous faut cependant respecter les conditions suivantes :

- ne pas permettre à un résident du Canada d'utiliser vos effets
- ne pas vendre vos effets ni autrement en disposer au Canada
- rapporter tous les articles avec vous lorsque vous quittez le Canada (automobile incluse)

## Partager son expérience : L'information sur l'immigration

**Charles Vester,**  
*retraité de la finance*

Je trouve l'idée de ce guide fabuleuse et suis extrêmement fier d'y participer: enfin un guide fait par le privé, gratuit, soutenu par les associations et le gouvernement ! J'ai immigré au Québec, départ de France, il y a 9 ans. A l'époque on nous remettait une fois dans la province une sorte de trousse d'information impossible à comprendre, avec beaucoup trop de documents différents.

Dernièrement j'ai vu que le gouvernement a mis en place un guide gratuit, sur Internet et à l'arrivée au Québec. C'est une bonne idée qui va permettre (enfin) aux gens d'avoir une information fiable avant leur arrivée dans la province. Je me souviens qu'à Paris j'avais déboursé plus de 500 francs pour acheter des guides, des magazines, tout et n'importe quoi sur le Québec.

Mon conseil pour les immigrants serait de faire confiance aux autorités compétentes pour les informer, d'utiliser les produits gratuits à leur disposition et surtout de ne pas hésiter à se renseigner eux-mêmes ! Un coup de fil au Québec à votre futur employeur ou à votre futur ordre professionnel serait un moindre mal... et pourrait vous épargner beaucoup de déceptions à l'arrivée.

- verser aux douanes, si requis, un dépôt remboursable, même si en règle générale les effets ne sont pas assujettis à des droits

Note : Les véhicules automobiles doivent satisfaire aux normes de sécurité et d'émissions de gaz de Transports Canada. Les autorités provinciales peuvent exiger un certificat de sécurité pour l'immatriculation. Pour plus d'informations :

[www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca)

**ALCOOL ET TABAC**

Vous pouvez importer en franchise de droits une certaine quantité de boissons alcoolisées et de produits de tabac, pourvu que vous répondiez aux exigences relatives à l'âge (18 ans au Québec).

- ♦ Si vous avez 18 ans ou plus, vous pouvez importer 400 grammes ou 400 bâtonnets de tabac
- ♦ Si vous avez l'âge exigé par la province par où vous entrez au Canada, vous pouvez apporter 1,14 litre (40 onces impériales) de vin ou de spiritueux ou 24 cannettes ou bouteilles de 335 ml (12 onces) de bière (ou l'équivalent, soit 8,5 litres) sans qu'aucune cote douanière ne s'applique.

Vous pouvez importer une quantité plus élevée de boissons alcoolisées que la limite permise en exemption. Toutefois, le coût en sera plus élevé puisque vous devrez payer à la fois une cote douanière et des droits provinciaux, établis par le gouvernement du Canada et non selon votre appréciation de la valeur des boissons.

**LES RESTRICTIONS**

Armes à feu, animaux domestiques, plantes :

- ♦ Le Canada a des règles strictes concernant les armes à feu. Il faut obtenir au préalable les permis appropriés en communiquant avec la Sûreté du Québec. Site du Centre des armes à feu du Canada : [www.cfc-ccaf.gc.ca](http://www.cfc-ccaf.gc.ca)
- ♦ Comme les animaux domestiques peuvent être porteurs de parasites ou de maladies nuisibles à l'être humain, au bétail, aux récoltes et

**AGENCE DES DOUANES DU CANADA**

[www.ccr-a-adrc.gc.ca](http://www.ccr-a-adrc.gc.ca)  
1 (800) 959-2036

**BUREAU DES DOUANES,  
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**  
400, place d'Youville, 2<sup>e</sup> étage  
(514) 283-8591

**AGRICULTURE  
ET AGROALIMENTAIRE CANADA**  
[www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

aux forêts, les agents de douane en contrôlent l'entrée au Canada conjointement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes de réglementation. Veuillez vous renseigner à l'avance sur le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)

- ♦ Les agents de douane aident aussi Agriculture et Agroalimentaire Canada à contrôler l'entrée au pays des plantes, y compris la terre, le sable et toute matière dans laquelle elles sont plantées ou emballées, car ces matières peuvent être porteuses d'insectes ou de maladies nuisibles. Vous devez obtenir au préalable un permis d'importation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et un certificat phytosanitaire des autorités gouvernementales responsables de la santé des plantes dans votre pays d'origine.

**VIANDES, PRODUITS LAITIERS, FRUITS ET LÉGUMES FRAIS, ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION**

- ♦ Un ensemble complexe d'exigences, de restrictions et de limites s'applique à l'importation au Canada de viandes, produits laitiers, fruits et légumes frais et

d'autres produits alimentaires. Vous pouvez prévenir des difficultés en évitant d'importer au pays de tels produits.

Les agents de douane aident Environnement Canada à appliquer la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Cette convention restreint le commerce et le mouvement d'un certain nombre d'animaux, de poissons, d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et de plantes d'espèces particulières, et de tous les sous-produits reconnaissables de ces espèces fabriqués avec leur fourrure, leur peau, leurs os, etc.

**POUR VOUS RENDRE AU CENTRE-VILLE DE VOTRE VILLE D'ARRIVÉE**

Vous trouverez un comptoir de renseignements dans tous les aéroports, gares de chemin de fer et terminus d'autobus.

- ♦ Par navette, de l'aéroport au centre-ville.

- ♦ Par taxi, de l'aéroport, gare maritime ou ferroviaire et terminus d'autobus. Le prix du trajet, régi par le gouvernement, est établi par un compteur que le chauffeur met en marche au départ. On peut négocier un tarif global pour les longues distances. Il y a un prix fixe de 35 \$ de l'aéroport de Montréal au centre-ville.
- ♦ Par limousine, de l'aéroport au centre-ville.
- ♦ Par automobile louée.

**LA MONNAIE CANADIENNE**

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien (\$). Il se divise en 100 cents et se présente sous les formes suivantes :

- ♦ Pièces métalliques : 1c, 5c, 10 c, 25 c, 50c (rarement utilisé), 1 \$ et 2 \$
- ♦ Billets de banque : 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$ et 100 \$

Si vous n'avez pas pris la précaution de vous munir d'un peu d'argent en monnaie canadienne avant votre départ, vous pourrez le faire aux bureaux de change qui se trouvent dans les aéroports mais aussi dans le centre-ville de Montréal. Ce service est offert par les courtiers en devises et certaines succursales des banques et des caisses populaires. *Note : la plupart des magasins refusent désormais les billets de 100 \$ et certains, ceux de 50 \$.*

**LES TAXES À LA CONSOMMATION**

Presque tous les biens et services font l'objet de taxes à la consommation imposées par les gouvernements du Canada et du Québec :

- ♦ la taxe sur les produits et services (TPS) du Canada : 6 %



© ImageFife.com



## Les démarches administratives

Selon la loi, vous demeurez citoyen de votre pays d'origine ayant un statut temporaire au Canada. Conservez précieusement les originaux des documents suivants :

- ♦ votre passeport ou votre document de voyage
- ♦ votre permis de travail, d'études ou de visiteur

Ces pièces prouvent votre identité et votre statut. Vous en aurez besoin dans la plupart de vos démarches. N'utilisez que des copies (certifiées conformes, s'il y a lieu) lorsque vous devez déposer une preuve d'identité pour faire une demande officielle.

### LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est utile dans plusieurs circonstances, notamment dans les rapports avec :

- ♦ des organismes gouvernementaux
- ♦ des institutions financières
- ♦ lors de contacts avec des employeurs

Le formulaire requis vous est remis à votre arrivée par les agents d'Immigration Canada. Il est également disponible dans les Centres de Ressources Humaines du Canada. Vous devez vous présenter directement au comptoir d'attribution du NAS, muni du formulaire, de votre passeport et de vos documents d'immigration. N'oubliez surtout pas d'inscrire sur ce formulaire une adresse postale où vous pourrez, dans les semaines qui suivent, recevoir la carte plastifiée portant votre numéro d'assurance sociale. Sans le NAS vous ne pourrez pas travailler au Canada.

♦ la taxe de vente du Québec (TVQ) : 7,5% sur le prix de vente plus la TPS

Sauf exception, ces taxes ne sont pas incluses dans le prix indiqué. Vous devez donc les ajouter au prix de l'article que vous achetez.

### LES HEURES D'OUVREMENT DES COMMERCES

La loi autorise la plupart des commerces à ouvrir au public :

- ♦ de 8h à 21h du lundi au vendredi
- ♦ de 8h à 17h les samedis et dimanches

Dans les faits, la plupart des commerces ouvrent :

- ♦ de 8h à 18h du lundi au mercredi
- ♦ de 8h à 21h le jeudi et le vendredi
- ♦ de 8h à 17h le samedi et le dimanche

Depuis 2004, certains centres commerciaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h à 21h.

Les établissements tels que les marchés d'alimentation, les petites épiceries de quartier, les pharmacies, les stations-service et les entreprises récréatives ou touristiques (restaurants, cinémas, musées et hôtels, etc.) peuvent offrir un horaire plus souple.

Québec

### RAMQ

[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

425, boul. de Maisonneuve Ouest, 3<sup>e</sup> étage, bureau 303, Montréal, (514) 864-3411

Métro : Place des Arts, sortie De Bleury Nord.

Ouvert les lun-mar-jeu-ven de 8h30 à 16h30 sans interruption et le mer de 10h à 16h30.

Ouvert les lun-mar-jeu-ven de 8h30 à 16h30 sans interruption et le mer de 10h à 16h30.

### Développement des Ressources Humaines

**Du Canada :** 1(800) 808-6352

**De l'extérieur :** (506) 548-7961

[www.hrdc-drhc.gc.ca/sin-nas/020\\_f.shtml](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sin-nas/020_f.shtml)

[sin-nas@hrdc-drhc.gc.ca](mailto:sin-nas@hrdc-drhc.gc.ca)

### LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La carte d'assurance maladie est émise par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Cette carte personnalisée, plastifiée, portant votre photo et signature, permet d'obtenir la plupart des soins de santé gratuitement. Vous devez en faire rapidement la demande. Il faut prévoir un délai de 90 jours maximum avant réception. Les services de santé dont vous pourriez avoir besoin entre-temps vous seront facturés. Mais ces frais vous seront remboursés lorsque vous serez en possession de votre carte. Il vous suffira de présenter une demande de remboursement accompagnée de vos factures. Cependant, à titre d'exception, les services médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers reliés à une grossesse ou requis pour les femmes victimes de violence sont rendus sans frais durant la période d'attente.

Il existe des exemptions à la période d'attente. La RAMQ vous indiquera si une exemption s'applique à vous ou à un membre de votre famille. Dans ce cas, vous recevrez la carte dans un délai de 2 semaines maximum. Les personnes provenant de pays qui ont conclu une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale avec le Québec ne sont généralement pas soumises à la période d'attente. Le cas échéant, une preuve d'assurance du régime de sécurité sociale du pays d'origine sera requise lors de l'inscription à la RAMQ (exemple : carte Vitale pour la France). Ces pays sont le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal et la Suède. Cette preuve d'assurance doit être demandée dans votre pays d'origine AVANT votre départ.

### Partager son expérience :

Le pays de la libre entreprise

**Angela Kermi,**  
*directrice*

Le Québec a été pour moi une terre d'accueil. Je suis venue ici accompagner mon mari, qui est rentré en France depuis. Seule dans la province, j'ai eu beaucoup de mal à m'intégrer au marché du travail, les employeurs n'arrivaient pas à comprendre ce qui me poussait à vouloir rester au Québec. Surdiplômée du système français (docteur en philosophie avec une maîtrise d'histoire contemporaine et de sociologie du travail), je n'avais aucunement un profil intéressant pour le marché local de l'emploi. Refusant l'échec, tout comme le retour au pays, j'ai décidé de monter une société de management du stress au travail. Aujourd'hui, après 5 ans d'activité, j'ai plus de 10 employés et une centaine de clients fidèles. De consultante je suis passée à conférencière, puis directrice de ma propre compagnie.

Ma recommandation pour les immigrants au Québec serait relativement simple: remettez-vous en question, ne prenez rien pour acquis et n'hésitez pas à prendre votre destin en main. Après tout, ici plus qu'ailleurs, c'est le pays de la libre entreprise...

**Partager son expérience :**

Les démarches en région

**Pierre Veron,***Directeur de pourvoirie*

Immigrant installé au Québec depuis 2 ans, j'ai voulu passer mon permis de conduire Québécois. Impossible de le faire dans la ville proche de ma pourvoirie, aucune succursale de la SAAQ n'étant ouverte dans mon coin. A 400 km au nord de Québec ville, j'ai dû prendre le bus pour aller à un rendez-vous qu'un répondeur vocal m'avait donné. L'enfer donc, obligation d'arriver le jour d'avant, nuit sur place dans un hôtel, rendez-vous le matin, retour le soir chez moi. Tout ça en plein hiver, à douter de la praticabilité des routes encore quelques heures avant de partir.

Même chose au moment de passer la pratique (un an après l'examen théorique...), 4 heures de route, hôtel... Si le permis de conduire a été un vrai chemin de croix, avoir mon NAS et ma carte soleil n'ont demandé qu'un déplacement à Chicoutimi (100 km), ce qui n'a pris qu'une demie journée en tout et pour tout !

Mon conseil pour les nouveaux arrivants au Québec est de bien peser le pour et le contre, entre les grands centres urbains et les régions plus reculées de la province. Car au Québec, lorsqu'on est loin de tout, on est vraiment loin de tout...

Pour obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec, il est recommandé de se présenter directement au bureau de la RAMQ. Vous pouvez aussi vous préinscrire par téléphone, un formulaire vous sera envoyé. Les documents requis pour toute inscription sont : votre passeport, votre permis de travail temporaire ou votre carte de résident permanent, ainsi qu'une attestation de votre employeur. Les photos d'identité seront établies sur place pour la somme de 6 \$. Prévoyez une attente de passage d'environ 1 à 2 heures selon les jours et les horaires de visite.

**L'IMMATRICULATION CONSULAIRE**

Il est recommandé aux personnes qui viennent travailler temporairement au Canada de se faire enregistrer dans le Consulat de leur pays d'origine dès leur arrivée. Cette formalité est en général gratuite et n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle est obligatoire lors de l'établissement ou du renouvellement de papiers d'identité.

Pour établir votre carte d'immatriculation consulaire, vous devrez fournir les documents suivants : copie de votre acte de naissance ou livret de famille, votre carte nationale d'identité et/ou votre passeport, ainsi que votre visa, une preuve de domicile au Canada et enfin deux photos d'identité. Pour plus de détails, il est conseillé de contacter votre consulat.

**L'AUTOMOBILE****LE RÉGIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Ce régime permet d'indemniser toutes les personnes qui résident au Québec pour les blessures subies lors d'un accident de la route impliquant un véhicule automobile, qu'il s'agisse du conducteur, de passagers, de cyclistes ou de piétons. Leur indemnisation est assurée quel que soit l'endroit au monde où l'accident se produit et ce, sans qu'il soit nécessaire d'en identifier le responsable.

Ce sont les contributions d'assurance perçues sur les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules qui permettent de financer le régime public d'assurance automobile.

Québec

**Société d'assurance automobile du Québec**

Renseignements généraux  
www.saaq.gouv.qc.ca  
(514) 873-7620 / 1 (800) 361-7620  
Lun-ven de 8h à 17h30

**MONTRÉAL**

855, boul. Henri Bourassa Ouest, bureau 100

**LONGUEUIL**

1000, boul. Curé-Poirier Est

**LAVAL**

1545, boul. Le Corbusier, bureau 75, Galeries de Laval

**Coût de délivrance d'un permis de conduire**

[http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/cout\\_du\\_permis.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/permis/cout_du_permis.html)

**HISTORIQUE D'UN VÉHICULE D'OCCASION**

www.saaq.gouv.qc.ca/publications/immatriculation/histoires\_fr.pdf

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui administre le régime, a pour mission d'assurer et de protéger les personnes contre les risques liés à l'usage de la route. C'est aussi la SAAQ qui délivre les permis de conduire et les certificats d'immatriculation des véhicules.

**LE PERMIS DE CONDUIRE**

Pour conduire un véhicule sur les routes du Québec, une personne doit être titulaire d'un permis de la classe appropriée.

Si vous n'avez pas fait établir un permis de conduire international depuis votre pays d'origine, et si vous êtes titulaire d'un permis de conduire valide délivré ailleurs qu'au Québec, vous pouvez, dans les 90 jours de votre établissement, conduire un véhicule de promenade sans permis du Québec. Ce délai

passé, vous devrez être titulaire d'un permis québécois. Il vous faut contacter la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) par téléphone afin de prendre un rendez-vous. Attention, l'attente est d'au moins deux mois ! Ne pas attendre trop longtemps sous peine de dépasser les 90 jours autorisés. Le jour de la convocation, munissez-vous des documents suivants : certificat de naissance, passeport, permis de travail temporaire et bien entendu le permis de conduire de votre pays d'origine à échanger (tous ces documents officiels doivent être des originaux). Le coût de délivrance d'un permis de conduire du Québec commence à partir de 86\$. Voici la liste des pays dont le permis peut être échangé :

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hong Kong, Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas : Hollande, Antilles néerlandaises (Saint-Martin, Aruba, Bonaire, Curaçao, Sabat et Saint-Eustache), Portugal, Principauté d'Andorre, République de Corée (Corée du Sud), République d'Irlande, Royaume-Uni (Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord, Écosse), Suède, Suisse, Turquie.

Si votre permis de conduire ne vient pas d'un des pays cités précédemment, vous serez alors obligé de faire un échange de permis, mais avec examen (examen théorique et examen de conduite sur route du Québec).

Contactez alors la SAAQ afin de prendre un rendez-vous et évaluer votre admissibilité à l'échange d'un permis de conduire.

## L'IMMATRICULATION

Tout véhicule routier doit être immatriculé. Pour obtenir cette immatriculation, vous devez détenir une assurance responsabilité pour les dommages matériels et vous rendre à un point de service de la SAAQ. Vous devrez présenter une attestation de cette assurance lors de votre demande d'immatriculation. L'immatriculation pour un véhicule de promenade coûte environ 255 \$ (compter un droit additionnel, fixé à 1%, pour les voitures de luxe, qui est calculé sur la valeur excédentaire de 40 000 \$) et doit être renouvelée chaque année à date fixe. La première fois, la SAAQ vous remet un certificat que vous devrez conserver, et une plaque que vous devez fixer à l'arrière de votre véhicule. Par la suite, vous n'aurez qu'à faire votre paiement en réponse à l'avis que vous recevrez par la poste.

## L'ACHAT D'UNE AUTOMOBILE

L'achat d'une automobile représente généralement une dépense importante, surtout lorsqu'il s'agit d'une voiture neuve. Plusieurs personnes trouvent avantageux d'acquérir une voiture d'occasion, plus économique à l'achat.

De manière générale, vous trouverez que le prix d'un véhicule est plus abordable au Canada qu'en Europe. Il est recommandé de prospecter chez plusieurs concessionnaires avant d'acheter une voiture afin de voir les différents types de véhicules et leurs prix. Les magazines spécialisés dans les voitures ou les guides de consommateurs peuvent être une bonne source d'information et de recommandation. À noter, la négociation de prix est répandue en Amérique du Nord, alors n'hésitez pas à discuter avec le vendeur pour obtenir la meilleure offre.

## La location avec option d'achat

Très populaire au Québec, ce système vous permet de louer un véhicule pour une durée définie à la signature du contrat (généralement de 3 à 5 ans) avec un taux d'intérêt très avantageux. À la fin de votre contrat, vous aurez la possibilité d'acheter le véhicule pour une somme forfaitaire, elle aussi définie au moment de la location.

Si vous optez pour l'achat d'une voiture d'occasion, n'hésitez pas à demander le maximum d'information sur l'historique du véhicule et même obtenir le nom et les coordonnées des anciens propriétaires. Il est recommandé de ne pas acheter un véhicule d'occasion qui n'a pas passé un test de contrôle technique.

## LE LOGEMENT

À moins d'avoir des amis ou de la famille établis à Montréal, il est difficile pour vous de réserver un logement à l'avance. Il faut, bien sûr, avoir une connaissance minimale de



© Montagefile.com



Qualité/Prix

# Rouler l'esprit libre...

No1 et spécialiste de la location de voitures pour les loisirs au Canada, Alamo vous offre encore plus de choix, avec des agences de locations bien situées dans la ville de Québec.

Alamo propose des forfaits tout compris (taxes, assurances, kilométrage illimité) afin de vous rendre la location de voiture plus facile.

Vos vacances vont "rouler" l'esprit tranquille.

Pour réservations et informations au départ de la France

0825 16 22 10 0,15€ /min

ou [www.alamo.fr](http://www.alamo.fr)

**Alamo**

[www.alamo.fr](http://www.alamo.fr)

la localité où l'on compte s'installer pour faire un choix judicieux à distance. Que vous souhaitiez louer un appartement ou acheter une propriété, vous devez procéder prudemment et progressivement. Au Québec, les ententes de location et d'achat se font généralement au moyen d'un contrat écrit en bonne et due forme, qu'il est important que les deux parties respectent.

### LE PREMIER HÉBERGEMENT

Dans un premier temps, vous aurez avantage à vous installer temporairement dans un logement (appartement ou chambre) meublé et loué à la semaine ou au mois pendant que vous entreprendrez les démarches qui vous permettront de trouver un domicile plus conforme à vos besoins. Choisissez une habitation suffisamment centrale pour faciliter vos recherches. La plupart des quotidiens publient une liste des logements à louer dans la section des petites annonces.

### LA RECHERCHE DU PREMIER LOGEMENT

Avant de louer, prenez le temps de découvrir les environs et les différents quartiers de la ville où vous vous trouvez, ainsi que d'évaluer vos besoins et vos ressources. Un logement trop loin de l'école de vos enfants ou de votre travail peut vous occasionner des frais inutiles. De même façon, un logis trop petit, insuffisamment équipé ou nécessitant des réparations importantes, risque de vous laisser de mauvais souvenirs de votre première année de séjour, à la fois sur les plans financier et personnel.

Les journaux restent une bonne référence pour trouver un appartement. En plus des journaux comme

### Lexique du logement à la québécoise :

**½, 3½, 4½, etc. :** Le nombre de pièces de l'appartement, dont la cuisine qualifiée de pièce et la salle de bain de demi pièce.

**Équipé ou semi meublé :** Les électroménagers de base (cuisinière et réfrigérateur) sont fournis et inclus dans le loyer.

**Chauffé ou non chauffé :** Les coûts du chauffage sont compris dans le loyer ou pas.

La Presse, Le Journal de Montréal, le Soleil ou encore The Gazette, vous pouvez également consulter les journaux gratuits disponibles dans les stations de métro mais aussi dans les magasins de presse. Les sites Internet sont eux aussi intéressants. Mais le meilleur moyen reste la recherche directement dans la rue. Promenez-vous dans un quartier pour identifier les logements offerts, indiqués par une pancarte. Vous pouvez également aller directement dans l'immeuble en question et essayer de sonner chez le concierge, qui, s'il est disponible, vous fera visiter l'appartement.

Les normes d'habitation québécoises comptent habituellement une pièce par personne, excluant la cuisine et la salle de bain. Par exemple, pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, il faut chercher au minimum un 5½.

### LE BAIL

Le contrat de location, appelé bail, expire généralement le 30 juin de chaque année. La période la plus propice pour chercher un logement est donc celle des mois d'avril, mai et juin. Cependant, on peut trouver des logis à louer tout au long de l'année.

Lorsque vous aurez fait votre choix, vous devrez signer un bail. C'est là une formalité importante, car il s'agit d'un véritable contrat qui définit les responsabilités respectives du propriétaire et du locataire.

Le bail doit être rédigé en français (à moins d'entente mutuelle contraire), préciser la durée de location et le montant du loyer qui doit être versé le premier jour de chaque mois.

Québec

### Conseil pratique

Avant de signer un bail, lisez-le au complet très attentivement. Assurez-vous que toutes les conditions discutées avec le propriétaire s'y trouvent, en particulier les réparations qu'il s'est engagé à faire et la date de leur exécution.

### RÉGIE DU LOGEMENT

[www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

Il arrive parfois, lorsque vous visitez un logement et que vous vous déclarez intéressé, que le propriétaire vous demande de remplir un document dans lequel vous donnez les renseignements nécessaires pour lui permettre de vérifier vos antécédents (comportement dans un logement antérieur, capacité de payer le loyer).

Ce document est appelé « Offre de location ». Il contient souvent une clause par laquelle le propriétaire se réserve quelques jours pour faire des vérifications, après quoi, il vous informe si vous êtes accepté comme locataire. L'acceptation du propriétaire conclut donc l'entente entre les parties. Il est donc extrêmement important de ne pas signer plusieurs de ces « Offres de location ».

La Régie du logement peut également vous informer de vos droits et responsabilités, des pratiques interdites par la loi, des

façons de renouveler votre bail ou d'y mettre fin, ainsi que des recours dont vous disposez si le propriétaire ne respecte pas ce contrat. L'association de locataires de votre quartier, souvent appelée « Comité logement », peut aussi vous venir en aide pour toutes les questions relatives à la location d'un logement.

Sachez que le propriétaire ne peut exiger, à la signature du bail, que le paiement du premier terme. En effet, il ne peut vous réclamer plus d'une période de loyer à l'avance, soit en général un mois. Si vous désirez quitter votre appartement en cours de bail, vous pouvez le sous-louer et garder ainsi la possibilité d'y revenir. Cette procédure est tout à fait légale au Canada. Vous pouvez aussi faire une cession de bail, c'est-à-dire résilier votre bail et le passer à un autre locataire. En général, le locataire du logement s'arrange pour trouver rapidement un futur locataire qui reprendra son bail. Bien entendu, il faut en avertir le propriétaire

### Agences immobilières :



**DuProprio.com**

sans commission

**DUPRIO.COM**

(sans intermédiaires, pour acheter ou louer dans tout le Québec)

[www.duproprio.com](http://www.duproprio.com)

**REMAX** (plusieurs agences au Québec)

[www.remax.com](http://www.remax.com)

**ROYAL LEPAGE** (plusieurs agences au Québec)

[www.royallepage.ca](http://www.royallepage.ca)

**SUTTON** (plusieurs agences au Québec)

[www.sutton.vortex.qc.ca](http://www.sutton.vortex.qc.ca)

qui peut refuser et se cherchera lui-même son nouveau locataire.

Le formulaire de bail réglementaire doit mentionner les éléments suivants :

- ♦ Le nom du ou des locataire(s) et du propriétaire
- ♦ La description et la destination du logement loué, des accessoires et dépendances (adresse du logement, les meubles et/ou électroménagers inclus dans la location)
- ♦ La durée du bail (durée fixe ou durée indéterminée)
- ♦ Le loyer : son montant et la date et le mode de son paiement (à la semaine ou au mois)
- ♦ Les services (Travaux et réparations, Service de conciergerie, services, taxes et coûts de consommation pour le chauffage, l'eau chaude, etc.) et Conditions (Règlements de l'immeuble).
- ♦ Les signatures de chacune des parties

Vous pouvez vous procurer un formulaire de bail type dans les pharmacies.

#### L'ACHAT D'UN APPARTEMENT OU D'UNE MAISON

L'achat d'un logement demande beaucoup de réflexion et requiert encore plus de précautions. Les transactions immobilières se font habituellement par l'entremise d'un courtier en immeuble, quoique certains propriétaires s'occupent eux-mêmes de vendre leur résidence. Après avoir évalué vos ressources financières et le crédit que vous pouvez obtenir de votre banque,

#### Renseignements

##### Bell Canada

www.bell.ca  
1 (800) 668-2355  
Service clientèle 310-BELL

##### Primus Canada

www.primustel.ca  
1 (800) 670-2266

##### Sprint Canada

www.sprintcanada.ca  
1 (800) 980-5464

vous être fixé un prix maximum et avoir déterminé le ou les quartiers résidentiels où vous aimeriez acheter une propriété, visitez ces secteurs et notez les numéros de téléphone des courtiers indiqués sur les pancartes affichées devant les maisons à vendre qui vous intéressent. Consultez aussi les petites annonces des journaux.

En visitant les maisons que vous aurez retenues, examinez attentivement l'état des lieux, demandez au vendeur ce qu'il paie annuellement en taxes et en entretien, bien sûr, le prix qu'il demande. Renseignez-vous également sur les servitudes associées à l'immeuble, c'est-à-dire les restrictions au droit de propriété. Par ailleurs, vous seriez avisé de faire évaluer la propriété par un professionnel.

Sitôt votre choix arrêté, vous pouvez faire une offre d'achat au vendeur. Il est toujours prudent que cette offre soit conditionnelle à l'obtention d'un prêt hypothécaire ou à l'inspection du bâtiment par un spécialiste. Si le vendeur accepte les conditions de votre offre d'achat, vous devez y donner suite et la transaction sera finalement conclue par un acte de vente signé devant un notaire.



**DuProprio.com**  
sans commission à la vente

**POUR ACHETER UNE PROPRIÉTÉ  
AU CANADA  
SANS COMMISSION D'AGENCE IMMOBILIÈRE**

**VISITEZ DUPROPRIO.COM  
L'IMMOBILIER ENTRE PARTICULIERS**

**AUSSI POUR TROUVER UN LOGIS  
LOCATION.DUPROPRIO.COM  
DES MILLIERS DE LOGEMENTS À LOUER AU CANADA**

## LE TÉLÉPHONE

Il est fort simple d'obtenir le service téléphonique au Québec. Il vous suffit de communiquer avec le service à la clientèle de la compagnie de téléphone qui dessert votre municipalité, ou de vous rendre à un comptoir de service (appelé « Espace Bell » pour Bell Canada) muni d'une pièce d'identité (passeport ou visa), ou bien de contacter la compagnie directement par téléphone, à partir d'une cabine. Vous pourrez ainsi vous procurer un appareil et les annuaires téléphoniques. On vous demandera habituellement de verser un dépôt avant la mise en service, dont le montant varie selon des cas. En règle générale, vous obtiendrez le service en 48 heures. Le tarif d'abonnement mensuel, très abordable, permet un nombre illimité d'appels locaux, peu importe leur durée. Par contre, les appels interurbains et internationaux sont relativement chers. C'est pourquoi il est important de bien choisir son opérateur avant tout abonnement. Les services sont facturés tous les mois. Les numéros de téléphone commençant par « 1 800 » ou « 1 888 » sont des appels interurbains gratuits.

Les premières pages de l'annuaire téléphonique de votre région expliquent clairement tout ce que vous devez savoir en tant qu'abonné (tarifs, utilisation, etc.). Elles vous donnent aussi l'adresse des comptoirs de service situés à proximité de votre domicile.

### LES TÉLÉPHONES MOBILES

La majorité des fournisseurs de services en téléphonie mobile offre un éventail diversifié de produits et services qui sauront satisfaire vos besoins, tant au niveau personnel

qu'au plan professionnel. Chacun propose une gamme de forfaits qui s'adapte à tous, avec de petits ou grands forfaits, ainsi que des forfaits famille, allant de 20 \$ à 120 \$ par mois pour des appels vers l'ensemble du Canada. Les forfaits comprennent un nombre limité de minutes selon leurs montants et font l'objet d'un contrat qui peut durer de 12 à 36 mois. Des fonctions de base telles que l'afficheur, la messagerie vocale, les SMS, les appels en attente ou les renvois d'appels peuvent être incluses dans le forfait ou bien être ajoutées pour un montant variable. Des options d'appels illimités, à des horaires précis (le soir et la fin de semaine en général), sont également disponibles pour des montants allant de 10 \$ à 25 \$ par mois selon le forfait. Ajoutez à chaque forfait des frais d'utilisation mensuels, ainsi que des frais pour chaque minute additionnelle en cas de dépassement du forfait et pour l'accès au 911. D'autre part, si vous souhaitez acheter un téléphone cellulaire sans forfait et donc sans contrat, il existe des cartes prépayées pour réapprovisionner votre compte. Sachez que la plupart des fournisseurs proposent régulièrement des offres spéciales.

### BELL MOBILITÉ

www.bell.ca  
1 (800) 667-0123

### FIDO

www.fido.ca  
1 (888) 481-3436

### ROGERS AT&T

www.rogers.com  
1 (800) 565-6009

### TELUS MOBILITÉ

www.telusmobilité.ca  
1 (866) 558-2273

### VIRGIN MOBILE

www.virginmobilecanada.com  
1 (888) 999-2321

## INTERNET

De même que pour les téléphones mobiles, les fournisseurs de services Internet offrent des forfaits sur mesure selon vos besoins. Les options offertes sont variées, les services frisent l'infini. Par contre, quelques options permettent de départager les fournisseurs.

- Il faut tout d'abord choisir entre la connexion traditionnelle et la connexion haute vitesse.
- La connexion traditionnelle occupe la ligne téléphonique pendant la navigation, à moins de se payer une seconde ligne (environ 20 \$ par mois) ou de prendre un service d'afficheur Internet. Les forfaits d'accès illimité se chiffrent aux alentours de 30 \$ à 45 \$ par mois. Les clients souhaitant s'abonner pour des périodes prolongées (allant de 6 mois à 3 ans) peuvent bénéficier de tarifs avantageux.
- Un critère important sera le nombre d'abonnés par ligne Internet. Ce critère permet d'éviter de se heurter à une ligne occupée. Le nombre d'abonnés peut donner une idée de la qualité du service... même s'il importe en tous temps de contacter d'autres abonnés afin de connaître leur taux de satisfaction. À défaut du flair et de la chance, il faut profiter du mois d'essai « gratuit » afin de s'assurer de la fiabilité de la connexion.

• Pour la haute vitesse, deux technologies sont mises en avant. La connexion par câble, provenant des câblodistributeurs,



© Moguef/Re.com

et la connexion LNPA (lignes numériques à paires asymétriques), utilisant les filages traditionnels du téléphone. À coûts plus élevés que le branchement traditionnel, ces types de branchement exigent un tout autre type de modem ainsi qu'une carte réseau. Seuls Bell et Vidéotron se partagent la plus grosse part de la haute vitesse.

Sachez que pour tous ces forfaits, la location du modem est incluse. D'autre part, chaque fournisseur propose régulièrement des offres spéciales pouvant offrir des mois avec des tarifs réduits, mais sous condition d'acceptation d'un contrat, alors que dans le cas contraire, vous pouvez résilier votre ligne à tout moment.

Voici donc un aperçu des principaux serveurs et de leurs caractéristiques :

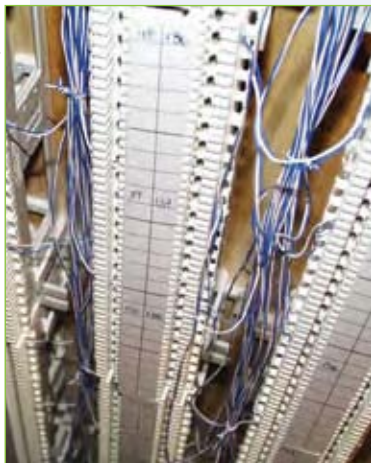
## LES ASSURANCES

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'assurer ses meubles, son appartement ou sa maison, il est fortement conseillé de le faire. Courtiers et compagnies d'assurance privées offrent toute une gamme de protections contre le feu, le vol et la responsabilité civile. Sans ces précautions, vous risquez de vous retrouver en situation difficile si, par exemple, vous perdez tous vos biens dans un incendie. Par ailleurs, si vous bénéficiez d'un prêt hypothécaire, le prêteur exigera que l'immeuble soit assuré. Avant de contracter une assurance, prenez toutefois le temps de bien vous renseigner auprès de votre entourage et des assureurs sur les différentes formules possibles. Pour une même couverture générale, le prix des primes peut varier beaucoup. Renseignez-vous au centre d'information du Bureau d'assurance du Canada.

Attention, il peut s'avérer difficile d'assurer un appartement situé dans le même édifice qu'un magasin ou un restaurant. À vérifier avant de signer.

### LES DÉPENSES D'ÉNERGIE : GAZ, ÉLECTRICITÉ, HUILE À CHAUFFAGE (MAZOUT)

Les dépenses d'énergie sont généralement à la charge du locataire, à moins que le bail ne précise qu'elles sont payées par le propriétaire. C'est souvent le cas du chauffage. Il est très simple de s'abonner aux services d'électricité et de gaz puisque, dans chaque région, ils sont assurés par une seule société de distribution. Il suffit d'appeler le service à la clientèle des sociétés d'électricité (Hydro-Québec) et gazière locales (Gaz Métropolitain) pour savoir



### SPRINT

[www.sprint.ca](http://www.sprint.ca)  
1 (800) 496-4401  
Accès illimité 23\$/mois, pas de bloc pour occasionnel. Support 24h/24 et 7 jours/7. Accès dans tout le Canada.

### SYMPATICO (BELL)

[www.bell.ca](http://www.bell.ca)  
(514) 310-INTE  
Un service traditionnel illimité à 24,95 \$ par mois. L'utilisateur occasionnel pourra s'acheter un bloc de dix heures pour 10 \$. Support technique 24h/24 et 7 jours/7. Côté haute vitesse, ligne LNPA, un abonnement mensuel à 44,95 \$. Trousse à partir de 35 \$ (installation si souhaitée à partir de 150 \$). Accès illimité.

### VIDÉOTRON

[www.videotron.ca](http://www.videotron.ca)  
(514) 281-1711  
Service traditionnel à 25,95 \$ (possibilité de rabais pour abonnements prolongés). Usager occasionnel : 10 \$ pour 7 heures. Support technique 24h/24 et 7 jours/7. Haute vitesse via câble à 59,95 \$ (rabais possibles). Trousse de départ 70 \$ (installation incluse). Limite de six gigaoctets de réception et d'un gigaoctet de transmission/mois.

### Bureau d'assurance du Canada

[www.abc.ca](http://www.abc.ca)  
500, rue Sherbrooke Ouest  
(514) 288-6015

### Compagnies d'assurances privées

#### Escapade Assurances Voyages

[www.escapadeprotection.com](http://www.escapadeprotection.com)  
(418) 926-2042  
(418) 926-2736  
1 (800) 564-2042  
6209 Principale #2  
Ste-Croix (Quebec)  
Go5-2Ho

#### Allstate Canada

5800, boul. Cavendish  
(514) 485-2115

#### Axa Assurances

[www.axa.ca](http://www.axa.ca)  
1100, boul. René-Lévesque Ouest  
(514) 282-1914

#### Banque Nationale Assurance

[www.assurnat.com](http://www.assurnat.com)  
(514) 871-7500

#### La Capitale Assurance

[www.lacapitale.com](http://www.lacapitale.com)  
425, boul. de Maisonneuve Ouest  
(514) 906-1700

#### Wawanesa Assurances

[www.wawanesa.com](http://www.wawanesa.com)  
8585, boul. Décarie  
(514) 342-2211

comment vous abonner et ce qu'il vous en coûtera mensuellement.

#### Hydro-Québec

[www.hydroquebec.ca](http://www.hydroquebec.ca)  
1 (888) 385-7252

#### Gaz Métropolitain

[www.gazmetro.com](http://www.gazmetro.com)  
1 (800) 875-6202

Pour ce qui est de l'huile à chauffage, il existe un grand nombre d'entreprises pétrolières et de distributeurs indépendants. Ici encore, prenez le temps de choisir celui qui vous propose le meilleur service d'entretien de votre système de chauffage et les prix les plus concurrentiels.

#### Esso

1 (800) 567-3776

#### Norco

(514) 486-9000

#### Ultramar

(514) 499-6474

## Voltage et prises électriques

Au Canada, le courant électrique est généralement installé au voltage de 110 volts (on peut trouver du 60 volts ou du 40 volts, mais cela reste extrêmement rare). Les installations électriques sont les mêmes qu'aux États-Unis. Les appareils prévus pour une utilisation en Europe et dans plusieurs autres pays du monde auront besoin d'un adaptateur ou d'une prise spéciale. La meilleure solution est de ne pas emporter vos appareils et d'en acquérir de nouveaux une fois au Canada.

[www.fele.com/empd/tech/fe-power.html](http://www.fele.com/empd/tech/fe-power.html)

## Systèmes vidéo

Les systèmes de vidéo au Canada sont de type NTSC. À moins que vous achetiez un appareil spécial, vous ne pourrez pas visionner les cassettes vidéos de formats PAL et SECAM (utilisées en Grande-Bretagne, Europe, Australie, et autres pays d'Asie et d'Afrique).

De plus en plus les cassettes vidéos sont remplacées par les CD ou DVD, il faut alors savoir que le Canada est en zone 1, l'Europe en zone 2. Un DVD de France ne pourra donc pas être lu sur un lecteur de salon canadien.

## La santé

Les soins médicaux et l'hospitalisation sont gratuits pour toutes les personnes qui possèdent leur « carte d'assurance maladie ». Ils sont assurés par le régime universel d'assurance maladie et d'assurance hospitalisation du Québec. Ce régime ne couvre toutefois pas les soins dentaires des personnes de plus de 10 ans, ni certains traitements particuliers (médecines alternatives, chirurgie esthétique, etc.). Avant de consulter un médecin ou un autre spécialiste de la santé, assurez-vous qu'il participe au régime d'assurance maladie du Québec. Si ce n'est pas le cas, vous devrez payer vous-même la consultation. Il est à noter que les employeurs offrent assez souvent une assurance complémentaire : il est important de se renseigner sur son lieu de travail avant d'engager des frais ou de prendre une assurance privée.

Vous pouvez en tout temps obtenir réponse à vos questions sur les services de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en communiquant avec la « Carte soleil parlante », un système automatisé de renseignement téléphonique.

### Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

425, boul. de Maisonneuve Ouest, 3<sup>e</sup> étage, bureau 303  
(514) 864-3411  
www.ramq.gouv.qc.ca

### Numéros d'urgence

Ambulance/Pompiers/Police	911
Téléphoniste	0
Sûreté du Québec	310-4141
Centre antipoison du Québec	1 (800) 463-5060
Électricité-fils	
sous tension tombés	1 (800) 790-2424
Info-Crime Québec	1 (800) 711-1800
Gaz-Détection d'odeur	911
Incendie de forêt	1 (800) 463-3389

### LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

Vous pouvez recevoir des services médicaux de base soit dans les cabinets de médecins privés, les cliniques ou polycliniques privées, soit dans un Centre Local de Services Communautaires (CLSC), un établissement public qui dispense à la fois des services de santé et des services sociaux. Certains CLSC offrent leurs services dans plusieurs langues. Pour plus d'information, vous devez identifier le CLSC du quartier où vous vivez.

### LES SOINS D'URGENCE

Si vous ou une personne de votre entourage requiert des soins médicaux immédiats, vous pouvez vous rendre à la clinique d'urgence de l'hôpital le plus proche. Toutefois, si vous ne pouvez déplacer le malade, vous devez faire appel aux services médicaux d'urgence. Composez alors le 911.

Vous devez cependant savoir que le transport en ambulance n'est pas gratuit, sauf pour les accidentés de la route ou du travail, les personnes déjà hospitalisées, les bénéficiaires de l'aide sociale et certaines personnes âgées.

En cas d'empoisonnement ou d'intoxication, vous pourrez obtenir des conseils sur les soins immédiats requis en appelant au Centre antipoison du Québec au 1 (800) 463-5060.

### LES MÉDICAMENTS

Un régime d'assurance universel garanti à tous les résidents du Québec l'accès aux médicaments requis par leur état de santé. Les enfants jusqu'à 18 ans, les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint, les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes ou familles à faible revenu sont exemptés de cette prime. Lors de l'achat de médicaments, vous devez payer au pharmacien une contribution dont le maximum annuel est fixé par la loi. Au 1<sup>er</sup> mars 2006, cette contribution annuelle maximale est de 857 \$.

### LES SOINS DENTAIRES

Contrairement aux soins médicaux, les traitements dentaires ne sont pas gratuits, à l'exception de certaines chirurgies pratiquées dans les hôpitaux ou certains établissements universitaires. Les enfants de moins de 10 ans peuvent cependant obtenir gratuitement des soins dentaires en présentant leur carte d'assurance maladie.

Pour obtenir les soins d'un dentiste, adressez-vous à l'un des nombreux cabinets privés, ou encore à une clinique dentaire universitaire qui donne des traitements à prix réduit. Ces cliniques sont toutefois très fréquentées et il est habituellement difficile d'y obtenir un rendez-vous rapidement.

## L'éducation

### LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Au Québec, tous les enfants âgés de six à seize ans sont obligés de fréquenter l'école. L'année scolaire, qui dure environ 180 jours, commence à la fin août pour finir en juin. Le système scolaire québécois se compose d'un réseau d'éducation publique, allant de la maternelle à l'université. L'enseignement est gratuit jusqu'au niveau collégial inclus.

La communauté anglophone dispose d'établissements scolaires publics. Toutefois, le français étant la langue officielle du Québec, les enfants immigrants doivent fréquenter le réseau francophone. Il existe des écoles privées anglophones agréées par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec (MELS). Elles exigent cependant des frais de scolarité (jusqu'à 15 000 \$ par année) et posent des règles d'admission qui varient de l'une à l'autre.

### L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

L'éducation préscolaire (la maternelle) prépare les enfants à l'école primaire. Elle leur permet de bénéficier d'un encadrement qui favorise leur développement avec un milieu d'apprentissage stimulant et d'acquies des habiletés qui faciliteront leur réussite scolaire. Bien que la maternelle ne soit pas obligatoire, on constate que 98 % des enfants admissibles y sont inscrits.

L'éducation préscolaire est donnée :

- aux enfants de quatre ans, à mi-temps, pendant toute la durée de l'année scolaire



© Margue Filé.com

scolarité au secondaire. Cet enseignement prend deux formes :

- la formation générale, d'une durée de cinq ans, qui mène aux études supérieures et qui confère un diplôme d'études secondaires (DES)
- des programmes de formation professionnelle, qui mènent directement au marché du travail et qui confèrent un diplôme d'études professionnelles (DEP)

On accède à ces programmes après trois à cinq ans d'études secondaires générales. La durée des études professionnelles peut varier de un à deux ans, selon le programme choisi.

### L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Les études secondaires conduisent au collégial, le premier niveau de l'enseignement supérieur. Le collège d'enseignement général et professionnel (cégep) et certains collèges privés offrent aux étudiants le choix entre :

- des programmes d'études pré universitaires d'une durée de deux ans qui, comme le nom l'indique, préparent à l'université ;
- des programmes d'études techniques de trois ans, qui mènent directement au marché du travail, ou aussi à l'université.

Quel que soit leur choix, les étudiants suivent des cours de formation générale, dont une partie est commune aux deux programmes.

Il existe une diversité de programmes d'études pré universitaires : sciences de la nature, sciences humaines, arts, musique, arts plastiques, lettres, arts et

### Partager son expérience : Le Collège Stanislas

**Hubert Schang,**  
professeur d'Histoire-Géographie  
au Collège Stanislas de Montréal



Il en est des pays et des espaces comme des personnes ; certains ne se découvrent que progressivement, patiemment tout en sachant conserver cette parcelle de mystère, cet univers de litotes. Le Canada et particulièrement le Québec en font incontestablement partie.

Enseigner au Québec, c'est d'abord partir de France avec l'espérance incertaine mais présente d'une sortie en forme d'entrée sur scène, mais c'est aussi, une fois sur place s'enrichir d'une couleur et d'une sensibilité nord-américaine particulières et nouvelles pour un Européen, nouvelles parce que dépourvue du besoin d'emprunt et de modèles choisis. L'enseignement «à la française» avec ses exigences de réflexion, de conceptualisation et de rédaction, permet assurément de promouvoir dans «la Belle Province» une certaine idée de la France et de ses régions.

Mais le réseau des lycées français au Québec permet d'aller au-delà de notre tropisme hexagonal ; il est ce vecteur extraordinaire de la culture française qui jouxte la mixité culturelle caractéristique d'un pays d'immigration, — plus de 40 nationalités sont présentes au Collège Stanislas de Montréal — l'originalité québécoise et la proximité étatsunienne. De ce dialogue et de cette situation géographique, sociale et pédagogique exceptionnelle dépendent pour beaucoup les progrès des connaissances et du savoir, susceptibles d'assurer à nos étudiants une meilleure intégration dans le marché du travail.

lettres, sciences, sciences de la parole, histoire et civilisation.

Quant aux programmes d'études techniques, ils sont nombreux et se répartissent dans cinq domaines : techniques biologiques, techniques physiques, techniques humaines, techniques administratives et arts.

Il existe aussi divers établissements d'enseignement spécialisés, tels que

les instituts et les conservatoires, qui offrent des programmes de formation très variés : cirque, musique, techniques agroalimentaires, tourisme et hôtellerie, dessin de mode, horticulture, etc.

L'étudiant qui termine avec succès ses études collégiales obtient un diplôme d'études collégiales (DEC).

### L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

L'enseignement universitaire représente le second niveau de l'enseignement supérieur. La durée de ces études varie selon la discipline et le cycle choisis.

Très autonomes, les universités peuvent définir leurs programmes d'enseignement et de recherche, déterminer leurs exigences relativement à l'admission et à l'inscription des étudiants, ainsi que décerner leurs propres diplômes.

Les études universitaires de premier cycle sont sanctionnées soit par un baccalauréat (trois années d'études), soit par un certificat ou un diplôme (une ou deux années d'études). Au deuxième cycle, les études sont sanctionnées soit par un diplôme de maîtrise (deux années d'études), soit par un certificat ou un diplôme (une année d'études). Les études de troisième cycle conduisent au doctorat après trois années d'études.

### LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Ces organismes regroupent les écoles publiques, de l'éducation préscolaire au niveau secondaire inclus, ainsi que les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

• aux enfants de cinq ans, à plein temps, pendant toute la durée de l'année scolaire

• partout au Québec, tant par le réseau d'enseignement public que par les écoles privées

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Qu'ils aient fait leur maternelle ou pas, tous les enfants de six ans doivent être inscrits à l'école primaire. Si votre enfant a cinq ans, il peut y être admis à la condition qu'il atteigne six ans avant le 1er octobre de sa première année scolaire.

Les élèves ayant des problèmes d'adaptation peuvent bénéficier de classes spéciales qui tiennent compte de leurs difficultés d'apprentissage.

### L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après l'école primaire, les enfants doivent poursuivre leur



universel pour un mandat de quatre ans, et de représentants des parents élus pour un an. Elles sont chargées d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité pour répondre efficacement aux besoins de formation des jeunes, des adultes et des organismes de leur territoire, notamment les entreprises. Elles doivent aussi adapter les services éducatifs selon les besoins des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

### L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION À LA MATERNELLE, À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Les commissions scolaires sont administrées par un conseil de commissaires, élus au suffrage

Pour que votre enfant puisse fréquenter une école, vous devrez d'abord faire une demande

d'admission auprès de la commission scolaire de votre localité. On vous demandera de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes des documents suivants :

- le passeport
- le certificat de naissance
- les bulletins scolaires, s'il y a lieu
- Les documents attestant du statut de l'enfant au Canada

Selon la situation, l'inscription à l'école pourra être faite par la commission scolaire ou par les parents. Le cas échéant, la commission scolaire vous remettra les documents nécessaires à l'inscription et vous indiquera les coordonnées de l'école où vous présenter.

Toutes les commissions scolaires donnent, chaque année, un avis public concernant la demande d'admission. La période d'admission commence en février ou mars, en prévision de la rentrée scolaire qui a lieu quelques mois plus tard, habituellement à la fin d'août.

Vous pouvez cependant faire une demande d'admission en tout temps, mais en ce qui concerne l'admission à l'éducation préscolaire (la maternelle), il est généralement recommandé de procéder avant la fin de juin.

### AU COLLÈGE ET À L'UNIVERSITÉ

Pour faire une demande d'admission à un collège, adressez-vous directement à l'établissement en question. S'il est membre d'un service régional d'admission, on vous y dirigera.

Pour la session d'automne (commençant à la fin d'août), la demande d'admission doit être

faite avant le 1er mars. Pour la session d'hiver (commençant en janvier), la date limite est le 1er novembre. Les collèges peuvent exiger des droits d'admission.

Dans le cas des universités, vous devez aussi faire une demande d'admission auprès de l'institution choisie et payer des droits. Les dates limites varient selon les établissements et les programmes de formation.

### LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

L'horaire des élèves de la maternelle et du primaire coïncide rarement avec celui des parents qui occupent un emploi. En plus, ces écoliers ont parfois congé un jour ouvrable, à l'occasion d'une journée pédagogique, par exemple. Plusieurs écoles offrent donc des services de garde en milieu scolaire, qui s'occupent des enfants :

- avant le début des cours le matin
- à l'heure du midi
- après la classe

Les élèves qui fréquentent ces services après la classe peuvent en profiter pour faire leurs devoirs et leurs leçons.

Les parents qui confient leurs enfants aux services de garde en milieu scolaire pendant au moins deux heures et demie par jour, un minimum de trois jours par semaine, paient des frais quotidiens minimes, actuellement de 7 \$ par jour. Cependant, d'autres frais peuvent s'y ajouter, par exemple pour le repas pris à l'école ou pour des activités spéciales organisées par le service de garde. Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant.

### Le réseau québécois des services de garde

Ressource	Catégorie d'âge	Nombre d'enfants accueillis	Horaire	Durée limite de fréquentation	Caractéristiques
Centres de la petite enfance	De la naissance à 5 ans	Au moins 7	Variable, temps plein ou partiel	48 heures consécutives	Programme éducatif*
Services de garde en milieu familial	De la naissance à 12 ans	Un maximum de 9	Variable	Possibilités de garde de plus de 24 heures	Programme éducatif*
Gardereries	De la naissance à 12 ans	Au moins 7	Variable, temps plein ou partiel	24 heures consécutives	Programme éducatif*
Jardins d'enfants	De 2 à 5 ans	Groupes stables d'au moins 7	Le matin ou l'après-midi, sur une base régulière	Maximum 4 heures	Programme éducatif*
Haltes-gardereries	De la naissance à 12 ans	Au moins 7	Variable, service occasionnel	24 heures consécutives	Activités éducatives facultatives

\* Programme adapté à l'âge de l'enfant et au temps qu'il passe sur place, avec l'objectif de favoriser son développement global.



© Mogue-Fil.com

### LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET LES HALTES-GARDERIES

Les centres de la petite enfance coordonnent et surveillent les services de garde en milieu familial. Il faut savoir que les places sont rares et que le délai d'attente peut être long (parfois jusqu'à deux ans !).

Pour les enfants âgés de moins de cinq ans au 30 septembre de l'année, un programme de places à contribution réduite et de places à contribution exemptée est en vigueur. Pour en savoir plus long à ce sujet, adressez-vous au service de garde que vous avez choisi ou au ministère de la Famille et de l'Enfance.

Les Jardins d'enfants et les haltes-garderies ne sont pas présentement régis par la loi.

D'autre part, certaines écoles primaires offrent des services de garde en milieu scolaire. Ils prennent les enfants en charge en dehors des heures de classe, habituellement jusqu'à 17h ou 18h. Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant pour plus de renseignements.

### L'éducation des adultes ou formation continue

Même si vous avez atteint l'âge adulte, plusieurs raisons peuvent vous amener à vouloir entreprendre ou reprendre des études :

- ✦ faire un rattrapage scolaire
- ✦ acquérir une nouvelle formation générale ou professionnelle
- ✦ par simple intérêt personnel

Il existe une gamme diversifiée de programmes de formation pour adultes : cours à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir, par correspondance, etc.

Les centres d'éducation des adultes, qui relèvent des commissions scolaires, offrent notamment des services d'alphabétisation, d'enseignement au présecondaire ainsi que d'enseignement en formation générale et professionnelle de niveau secondaire. Les collèges et les universités offrent aussi des programmes de formation aux adultes.

### ADMISSION À CERTAINS PROGRAMMES

Avant d'admettre des candidats à des programmes d'études, les établissements d'enseignement du Québec doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'admission prévues à ces programmes.

Dans le cas des programmes de formation professionnelle, les conditions minimales d'admission varient selon les programmes d'études offerts. En ce qui concerne les programmes de formation technique, le diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent est requis.

### Partagez son expérience : Mon immigration au Québec

**Max-Philippe Cailleau**

« Quand on immigré, il ne faut pas attendre que les choses arrivent d'elles-mêmes. On se doit de faire des efforts de communication et d'intégration. Les règles du jeu sont différentes de notre pays d'origine. Il faut donc commencer par chercher à connaître ces règles, puis les mettre en pratique en les intégrant au nouveau contexte du pays. Avoir des attentes dès son arrivée conduit bien souvent à la déception, d'après ce que j'ai pu constater auprès de certains de mes compatriotes qui avaient une telle attitude. Il vaut mieux aborder l'expérience de l'immigration comme un nouveau défi personnel (ou familial selon les cas) de compréhension et d'adaptation plutôt que comme une réponse directe à ses propres attentes. Il faut aussi se préparer à vivre un choc culturel important, à se confronter à des codes différents, même si on immigré dans une société francophone, comme c'est le cas ici. Il faut faire preuve d'humilité et d'adaptabilité si on veut mettre toutes les chances de son côté afin de réussir son changement de vie. J'ai passé des équivalences pour le diplôme d'ingénieur, et j'ai réussi à créer un réseau d'affaire, une reconnaissance et une crédibilité dans le domaine de la consultation en productivité. Cela prend des années, mais c'est normal, il faut le temps de faire ses preuves. Par ailleurs, une fois la période d'intégration passée, je dirais que le Québec est un endroit de rêve pour démarrer sa propre entreprise. L'esprit d'entrepreneurship qui caractérise la société québécoise est très intéressant, très différent de la France. Pour les autres aspects de la vie courante, le Québec est un endroit accueillant ou il fait bon vivre malgré les températures J'ai en effet rencontré ma compagne ici, et notre petit Samuel aura un an le 6 juillet. En plus de créer une entreprise, le potentiel de fonder une famille est réel, la preuve... »

On trouve de tout au Canada, même une famille!

Québec

**Ministère de l'éducation,  
du loisir et du sport du Québec**  
www.mels.gouv.qc.ca  
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
418-643-7095

**FÉDÉRATION DES CÉGEP**  
www.fedcegeps.qc.ca  
500, boul. Crémazie Est  
(514) 381-8631

### Les finances personnelles

#### LES SERVICES BANCAIRES

L'ouverture d'un compte bancaire est indispensable pour les transactions courantes. Pour l'ouvrir, vous n'avez qu'à vous présenter à la succursale de votre choix, de préférence près de chez vous ou de votre travail. On vous demandera de vous identifier à l'aide de votre numéro d'assurance sociale et de votre visa. Il est important de bien choisir votre banque car les tarifs des transactions, chèques et autres services varient d'un établissement à l'autre.

#### LA CARTE INTERAC

Lors de l'ouverture de votre compte, la banque vous fournira une carte Interac directement reliée à votre



© Mogue-Fil.com

compte bancaire. Cette carte est à débit immédiat et il est impossible d'obtenir un crédit, vous ne pouvez dépenser que l'argent dont vous disposez sur le compte. Elle est gratuite et ne comporte aucun frais d'utilisation caché (la carte est souvent comprise dans votre forfait bancaire), les transactions sont cependant payantes si vous effectuez des opérations ailleurs qu'au guichet automatique des succursales de votre banque. Le réseau Interac est un système de paiement très courant en Amérique du Nord. Vous pouvez payer la plupart de vos achats avec cette carte. Les guichets automatiques (ATM) sont accessibles partout, jour et nuit.

#### LA CARTE DE CRÉDIT

L'utilisation des cartes de crédit est très répandue au Québec. Contrairement à l'usage en Europe, les cartes nord-américaines ne sont pas affiliées à votre compte bancaire mais à un compte de crédit qui émane d'un autre organisme. En fait, le détenteur d'une carte Visa ou Mastercard reçoit chaque mois un relevé de son compte et la date d'échéance du paiement. Vous n'avez aucune obligation de payer la totalité, mais un montant minimum doit être réglé chaque mois. La somme due s'accompagne de taux d'intérêt mensuels élevés tant que la somme n'est pas entièrement remboursée. Ces taux varient entre 9 et 29,9%. Les grandes chaînes de magasins ainsi que certaines compagnies pétrolières proposent leur propre carte de crédit (La Baie, Sears, Ultramar, Esso, Petro-Canada, etc.).

Mais attention, la demande d'une carte de crédit canadienne peut s'avérer difficile pour les nouveaux immigrants car il faut un historique

de crédit au Canada. L'employeur peut parfois se porter garant et donc faciliter l'accès au crédit.

#### LES CHÈQUES

Les chèques personnels sont rarement acceptés dans les magasins. Ils sont plus communément utilisés pour le paiement du loyer, des factures ou pour des paiements par la poste.

#### LE CRÉDIT

Plusieurs formes de crédit sont disponibles au Québec. La facilité d'accès au crédit exige d'être extrêmement prudent. En effet, s'il permet de se procurer immédiatement toutes sortes de produits. Le crédit coûte cher, puisqu'il comporte un intérêt très élevé.

Si vous sollicitez un emprunt auprès d'une institution financière, celle-ci peut exiger une assurance sur ce prêt pour garantir votre capacité de rembourser vos dettes. Elle ne peut cependant vous obliger à souscrire cette assurance chez elle.



**Desjardins**

CAISSES DESJARDINS  
www.desjardins.com

Notre partenaire et, de loin, notre recommandation pour les nouveaux arrivants. Le mouvement Desjardins est l'institution qui saura vous aider et vous accompagner tout au long de votre nouvelle vie dans la Belle Province. Une équipe motivée et proche de vos attentes, extrêmement bien au fait des problématiques liées à l'immigration au Québec, des programmes étudiés sur mesure pour vous : le mouvement

Desjardins est définitivement plus qu'une banque, c'est l'ami et l'allié dans votre nouvelle vie au Québec !

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE  
COMMERCE (CIBC)  
www.cibc.com

BANQUE DE MONTRÉAL  
www.bmo.ca

BANQUE LAURENTIENNE  
www.banquelaurientienne.com

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
www.bnc.ca

BANQUE ROYALE  
www.banqueroyale.com

BANQUE SCOTIA  
www.scotiabank.ca

BANQUE TD (Toronto Dominion)  
www.tdcanadatrust.com

### Les impôts

Tous les résidents du Québec disposant d'un revenu paient leur quote-part des dépenses de l'État qui servent à assurer des services à la collectivité. Tous doivent donc faire une déclaration annuelle de leurs revenus, quelle qu'en soit la source, aux fins de l'impôt provincial et fédéral.

Le régime fiscal du Québec, de même que celui du Canada, repose sur le principe de l'auto-cotisation. Cela signifie que le contribuable doit fournir à l'État des renseignements sur ses revenus et sur ses dépenses ainsi que calculer sa part d'impôt à payer. C'est ce qu'on appelle la déclaration de revenus des particuliers. Cette déclaration doit être acheminée à chacun des deux gouvernements avant le 30



© Miquel F. Le.com

avril qui suit l'année d'imposition, celle-ci s'étendant du 1er janvier au 31 décembre précédent.

La première année, vous devez vous procurer les formulaires du gouvernement fédéral auprès du Ministère du Revenu du Canada, dans un bureau de poste ou par Internet. Pour ce qui est de la déclaration québécoise, vous devez vous adresser au Ministère du Revenu du Québec, à Communication-Québec ou à une Caisse Populaire. Par la suite, vous recevrez vos formulaires par la poste. Ces documents sont accompagnés d'annexes et d'un guide vous expliquant comment procéder. Si votre situation financière est relativement simple, les formulaires abrégés suffisent.

Si vous avez déjà versé vos impôts, soit par une retenue à la source sur votre salaire, soit par versements réguliers en cours d'année (acomptes provisionnels), le fait de remplir vos déclarations vous permettra de demander un remboursement des sommes versées en trop, ou vous

indiquera le solde à acquitter. Le défaut de produire ces déclarations peut entraîner des amendes ou des frais d'intérêt assez substantiels.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir vos déclarations de revenus, vous pouvez téléphoner aux services de renseignements des Ministères du Revenu du Canada et du Québec. Des agences spécialisées et des comptables peuvent également vous assister et remplir vos déclarations pour vous. Vous devrez cependant payer pour ce service.

#### REVENU QUÉBEC

1 (866) 440-2500  
www.revenu.gouv.qc.ca

#### REVENU CANADA

1 (800) 959-7383  
www.rc.gc.ca

#### COMMUNICATION-QUÉBEC

1 (800) 363-1363  
www.comm-qc.gouv.qc.ca

#### LES MUNICIPALITÉS

- Les administrations municipales ont également le pouvoir d'adopter des règlements dans leurs domaines de compétences, entre autres les questions relatives à l'aménagement du territoire.

- Les conseils municipaux, dirigés par un maire élu, sont également des administrations choisies par la population lors d'élections au suffrage universel.

En bref...

- Seuls les citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus et inscrits sur la liste électorale ont le droit de voter.

- Le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de

députés forme le gouvernement. Le chef de ce parti accède à la fonction de Premier ministre, ou chef du gouvernement.

- La structure du système politique canadien comprend trois paliers gouvernementaux : fédéral, provincial et municipal.

### Corps policiers et justice



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL  
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

En collaboration avec l'Association  
du jeune barreau de Montréal

#### LES CORPS POLICIERS

Les forces policières assurent la sécurité des citoyens et veillent au respect des lois. Il existe quatre principaux types de corps de police au Québec :

- Une police municipale dans la plupart des villes d'une certaine importance;

- La Sûreté du Québec, présente sur l'ensemble du territoire, en particulier sur les routes et dans les régions rurales n'ayant pas de police municipale;

- La Gendarmerie royale du Canada, qui assure le respect des lois fédérales, et;

- Les corps ou services de police Autochtones

Les corps de police ont pour mission de (i) maintenir la paix,

l'ordre et la sécurité publique, (ii) prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux et (iii) rechercher les auteurs des crimes et infraction (Voir le site internet du Ministère de la Sécurité publique pour plus d'informations : <http://www.msp.gouv.qc.ca/police/index.asp>).

Vous pouvez demander à la police d'intervenir en vous adressant à un agent dans un grand nombre de situations dont notamment:

- Vos urgences de toutes natures;
- Dans un cas d'accident de la route;
- si vous êtes victime d'un vol, d'une agression ou d'une fraude;
- si vous constatez la disparition d'une personne dont vous avez la charge
- si vous êtes témoin d'un délit ou d'une infraction.

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec votre police municipale en composant par téléphone le 911. Autrement, il vous suffit d'appeler directement au poste de police le plus proche de chez vous. Il est bon de conserver ce numéro près de votre téléphone.

#### LES TRIBUNAUX

Il existe un grand nombre de tribunaux, ayant chacun leur propre champ de compétence : causes criminelles, administratives

ou civiles, causes relevant de la législation provinciale ou fédérale, ou de la réglementation municipale.

La Cour d'appel est le tribunal général d'appel pour le Québec. C'est donc le plus haut tribunal de la province. Elle siège à Québec et à Montréal. La Cour supérieure est un tribunal de 2<sup>e</sup> instance (généralement) qui exerce sa compétence sur tout le territoire du Québec et siège dans tous les districts judiciaires. Elle traite, en matière civile, de tout litige d'au moins 70000.00\$. La Cour du Québec est le tribunal de première instance qui a compétence en matière civile pour les litiges de moins de 70000.00\$. À ces tribunaux s'ajoutent divers tribunaux administratifs, des droits de la personne et des professions.

Si vous voulez porter une cause devant un tribunal ou si vous êtes appelé à y comparaître, vous voudrez sans doute retenir les services d'un avocat. Le ministère de la Justice du Québec, la Commission des services juridiques, le Barreau du Québec et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) peuvent vous fournir de la documentation sur les règles à suivre, vos droits, vos responsabilités et la façon d'obtenir les services d'un avocat aux moyens de services de référence efficaces, selon vos besoins et vos moyens.



© MonnaieFile.com

## LES SERVICES JURIDIQUES

Au Québec, toute personne est libre de choisir l'avocat de son choix qui la représentera devant les tribunaux et qui défendra ses intérêts. Vous devrez cependant payer ses honoraires si vous en avez les moyens. Toutefois, vous êtes peut-être admissible à l'Aide juridique, un service gouvernemental qui donne aux personnes à faible revenu l'accès aux services d'un avocat gratuitement ou moyennant une contribution modeste. Adressez-vous au bureau le plus proche de l'aide juridique pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce programme ([www.csj.qc.ca/francais/aide\\_juridique/index.asp](http://www.csj.qc.ca/francais/aide_juridique/index.asp)).

## LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Afin de faciliter l'accessibilité à la justice pour les citoyens, les gouvernements québécois ont créé, la Division des petites créances de la Cour du Québec. Cette division de la Cour du Québec est plus facile d'accès et facilite le règlement hors cour et/ou des procès des causes civiles courantes (action sur compte, mésentente avec un commerçant, un fournisseur de services, etc.).

Cette procédure plus rapide et efficace a toutefois des conditions strictes d'application:

- + votre réclamation ne doit pas dépasser 7 000\$ ;
- + vous ne pouvez pas être représenté par un avocat ;
- + la personne ou l'entreprise que vous poursuivez doit résider au Québec ou y avoir un bureau d'affaires ;

## Partager son expérience :

L'Association du Jeune Barreau de Montréal



**Me Mathieu Piché-Messier**  
Président de l'AJBM

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) est une association plus que centenaire (depuis 1898) qui regroupe les avocates et avocats de 10 ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. L'AJBM est dirigée par un Conseil d'administration formé de 15 avocates et avocats qui offrent bénévolement leur temps.

L'une des principales missions de l'AJBM est de fournir, de façon bénévole et humaine des services de consultation et d'information juridique Pro Bono (gratuites) auprès de différents segments de la population.

En effet, l'AJBM offre notamment (i) le programme de Service de consultations juridiques gratuites à la Cour des Petites Créances. Ce service est offert à toutes les parties qui ont reçu un avis d'audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, pour le district de Montréal. La partie s'en prévalant dispose d'une consultation d'une vingtaine de minutes pour la préparation de leur dossier avec un(e) avocat(e) de l'AJBM. Ce programme, en vigueur depuis bon nombre d'années déjà, continue d'être très apprécié. Nous aidons ainsi plus de 1 200 citoyens chaque année. De plus, l'AJBM offre aussi, annuellement (ii) une Clinique juridique gratuite pendant une fin de semaine au cours de laquelle le public a accès, gratuitement via une ligne 1-800, à des services d'information juridique par des avocats bénévoles. La clinique juridique reçoit au-delà de 500 appels téléphoniques au cours de la fin de semaine. Ensuite, l'AJBM offre (iii) aussi un programme de Juri-conseil aux entreprises. Ce service consiste à faire bénéficier les entreprises qui le désirent d'une consultation juridique gratuite d'une heure auprès d'un(e) jeune avocat(e). Finalement, l'AJBM offre (iv) un service de consultation « Mercredi, j'en parle à mon avocat » s'adressant aux jeunes âgés entre 12 et 20 ans de la région de Montréal. Il permet aux jeunes de parler directement et confidentiellement avec un avocat bénévole de l'AJBM.

Tous ces services sont très efficaces, établis depuis longtemps, peuvent vous aider concrètement et son offerts de façon Pro Bono (gratuite) afin de tenter d'améliorer l'accessibilité à la justice, de la rendre plus humaine et de contribuer au bien-être collectif.

Au plaisir de faire votre connaissance!

## Les droits et libertés de la personne

Au Québec, en plus de la Charte canadienne des droits et libertés, il existe la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui définit les droits fondamentaux de tous les citoyens du Québec. L'article 10 de la Charte stipule notamment que :

«10. (Discrimination interdite) Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.»

- + Seules les entreprises de cinq (5) employés et moins peuvent y avoir accès ;
- + Le jugement rendu est final et sans appel.

De plus, il existe un service de médiation pour tenter de régler les litiges hors cour, plus rapidement et, pour le district de Montréal, un service d'assistance gratuite d'un avocat à la préparation de votre dossier, offert par l'Association du Jeune Barreau de Montréal (Voir l'encadré).



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL  
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

**ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL**  
[www.ajbm.qc.ca](http://www.ajbm.qc.ca)  
Maison du Barreau  
445, boul. St-Laurent, bureau 325  
Montréal (Québec) H2Y 3T8  
Téléphone: (514) 954-3450

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**  
[www.msp.gouv.qc.ca/police/index.asp](http://www.msp.gouv.qc.ca/police/index.asp)

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC**  
[www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)

**PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL**  
1, rue Notre-Dame Est  
Renseignements : (514) 393-2721

**BARREAU DU QUÉBEC**  
[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)  
Maison du Barreau  
445, boul. St-Laurent, bureau 325  
Montréal (Québec) H2Y 3T8  
Téléphone: (514) 954-3400

**COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES - AIDE JURIDIQUE**  
[www.csj.qc.ca/francais/aide\\_juridique/index.asp](http://www.csj.qc.ca/francais/aide_juridique/index.asp)

**INFORMATION SUR VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS**  
[www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca)

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE**  
[www.souqij.qc.ca](http://www.souqij.qc.ca)

## FICHE LES PREMIERS JOURS

J'ai ...

### SERVICES PRIORITAIRES :

- Demandé mon numéro d'assurance sociale
- Demandé ma carte d'assurance maladie
- Fait transférer mon permis de conduire ou pris les renseignements pour le passer
- Procédé à mon immatriculation consulaire

### SCOLARITÉ DANS LA RÉGION D'ACCUEIL :

- Pris le temps de m'informer sur les écoles publiques et privées locales
- Pris le temps de maîtriser le système éducatif local (Évaluations, niveaux...)
- Toutes les informations sur les conditions d'inscription, du port d'uniforme s'il y a lieu.

Une bonne connaissance des différentes options de transport disponibles pour les enfants ou moi-même.

Tous les renseignements nécessaires sur les garderies

### VIE COURANTE :

- Donné mon adresse ou un moyen de me joindre à mes proches
- Pris connaissance des différents centres commerciaux du quartier et du CLSC
- Installé et testé les différents appareils achetés sur place (téléphone, électroménager...)
- Pris contact avec les différents organismes et associations pouvant m'intéresser (organismes communautaires, associations culturelles...)
- Pris connaissance des lois du Canada et du Québec

## Notes

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

## Ne perdez pas la forme en voyage !



### PRENEZ LE FRAIS À PEU DE FRAIS À LA PISCINE !

Vous avez aussi accès aux installations de conditionnement, aux cours de Pilates, tonus, tai-chi, studio cycle, etc. et au gymnase multi-sports.

### VENEZ COMME VOUS ÊTES !

Au YMCA, vous serez bien dans votre tête. Vous serez bien dans votre peau.

### DES MACHINES TOP MODÈLES

Au YMCA, personne ne joue au mannequin, mais les machines sont des modèles à la fine pointe de la technologie.

### CARTES D'ESSAI 1-VISITE ET 5-VISITES DISPONIBLES

**YMCA Centre-ville**  
1440, rue Stanley, Montréal,  
(514) 849-8393

**YMCA du Parc**  
5550, av. du Parc, Montréal,  
(514) 271-9622

**YMCA Guy-Favreau**  
200, Boul. René-Lévesque O., Montréal,  
(514) 845-4277

**YMCA Hochelaga-Maisonneuve**  
4567, rue Hochelaga, Montréal,  
(514) 255-4651

**YMCA Notre-Dame-de-Grâce**  
4335, av. Hampton, Montréal,  
(514) 486-7315

**YMCA Saint-Laurent**  
1745, boul. Décarie, Saint-Laurent,  
(514) 747-9801

**YMCA West-Island**  
230, boul. Brunswick, Pointe-Claire,  
(514) 830-9622

**YMCA Westmount**  
4585, rue Sherbrooke O., Westmount,  
(514) 931-8046



Plus de vie à la vie  
des jeunes, des familles  
et de la communauté

GRAND MONTRÉAL

www.ymcamontreal.qc.ca

# ZOOM SUR ...

## ... le CV Québécois

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le CV québécois est bien distinct du CV européen.

En voici quelques différences majeures d'importance:

- Tout d'abord plus long, le CV québécois s'étend souvent sur 2 voire 3 pages.
- De même, il n'y figurera ni la photo de la personne, ni son âge, son sexe, sa nationalité ou sa situation de famille. Cette particularité est due à la charte des droits et libertés de la personne du Québec qui proscribit toute forme de discrimination.
- Le CV devra idéalement être adapté à chaque candidature dans la mesure où les offres d'emploi auxquelles vous postulez nécessitent la mise en avant de compétences différentes.

Au Québec, un CV comporte 3 parties. Tout d'abord l'introduction ou carte de visite, puis l'expérience professionnelle et enfin le cursus scolaire. Nous allons voir en détail ce que ces trois parties doivent comporter comme informations:

### L'introduction :

- Votre identité : Nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.
- Votre identité professionnelle :

titre professionnel. Il est important de trouver l'équivalence nominale généralement utilisée au Québec.

- Les langues que vous maîtrisez. Bien préciser la langue française, car même si cela peut paraître évident, vous êtes dans un pays bilingue où le français et tout aussi important que l'anglais, surtout au Québec.
- Vos connaissances informatiques.
- Vos principales qualités (ou savoir-être).

### L'expérience professionnelle :

À inscrire en chronologie inversée, à savoir de l'expérience de travail la plus récente à la plus ancienne. De même, on n'hésitera pas à développer les tâches accomplies et la fonction occupée.

Exemple :

**Fonction occupée (titre de l'emploi) Dates**  
S'assurer que le titre soit le même que celui utilisé au Québec

### Nom de l'entreprise

Quelques informations pertinentes sur le type d'entreprise (chiffre d'affaire en dollars canadiens, secteur d'activité, etc.).

### Responsabilités, fonctions, tâches

Ici vous devrez formuler un descriptif synthétique du poste qui a été occupé. De préférence utiliser des verbes à l'infinitif pour donner du rythme à votre CV.



### Réalisations

Vous exposerez ici les différents projets que vous avez menés à bien et auxquels vous avez participé. Dans certains cas il peut être pertinent de mentionner les résultats (en lien avec les objectifs qui vous ont été assignés).

Important :

Tous ces points ne doivent pas être rédigés mais énoncés les uns à la suite des autres.

### Le cursus étudiant :

Vous devrez énoncer les différentes formations effectuées, les diplômes obtenus (bien spécifier l'équivalence en diplôme canadien, pour faciliter la compréhension du lecteur), les dates et lieux d'obtention et enfin préciser si vous avez eu une mention.

Vous pouvez clore le CV par vos champs d'intérêt personnels pour permettre de mieux vous cibler.

Enfin, de nombreux CV comportent la mention : « références disponibles sur demande ». Si vous êtes en mesure de pouvoir fournir les coordonnées téléphoniques de personnes (ou de présenter des lettres de référence) que votre recruteur pourra contacter pour obtenir un avis sur votre performance et votre comportement en milieu professionnel, n'hésitez pas !

### Sites Internet pouvant également vous aider :

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/chercher-trouver/curriculum.html](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/chercher-trouver/curriculum.html)

[www.rambit.qc.ca/ecv/comment.htm](http://www.rambit.qc.ca/ecv/comment.htm)

[www.trouvertravail.com/rediger-cv.htm](http://www.trouvertravail.com/rediger-cv.htm)

[www.ampe.ca](http://www.ampe.ca)

[www.immigrantquebec.com](http://www.immigrantquebec.com)